

CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT
SUR LA DETTE

2017

26 mars 2018

SAINT-
CHAMOND

SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 3
LES REPERES NATIONAUX des communes de 20 à 50 000 habitants	Page 3
LES RATIOS QUALITATIFS DE LA DETTE COMMUNALE	Page 4
LA DETTE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2017	Page 7
LES ACTIONS MENEES EN 2017	Page 10
LES ACTIONS ENVISAGEES POUR 2018	Page 11
CONCLUSION	Page 11

PREAMBULE

La circulaire n°IOCB1015077C du 25 juin 2010, portant sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, préconise la réalisation par l'exécutif d'un rapport sur la gestion de la dette à destination de l'assemblée délibérante.

Ce rapport présente l'état de la dette contractée par la ville de Saint-Chamond pour financer les investissements en complément de l'autofinancement disponible.

Il comporte des éléments de comparaison avec les communes de la strate de 20 à 50 000 habitants.

LES REPERES NATIONAUX¹ des communes de 20 à 50 000 habitants.

Encours de la dette (stock) en € / habitant : 1095,00 €

Annuité de la dette (capital + intérêts) en € / habitant : 160,00 €

Capacité de désendettement moyenne (Stock de dette / Epargne brute) = 6,08 ans

Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement : 70.55%

Taux moyen de la dette : 2,86%

Durée de vie résiduelle moyenne : 13,6 années

Type d'emprunts : 63% Taux fixe / 19% taux variable / 18% autres taux

Risque de la dette (Charte de Bonne Conduite - Gissler):

92,3% des communes de la strate sont classées 1A-2A

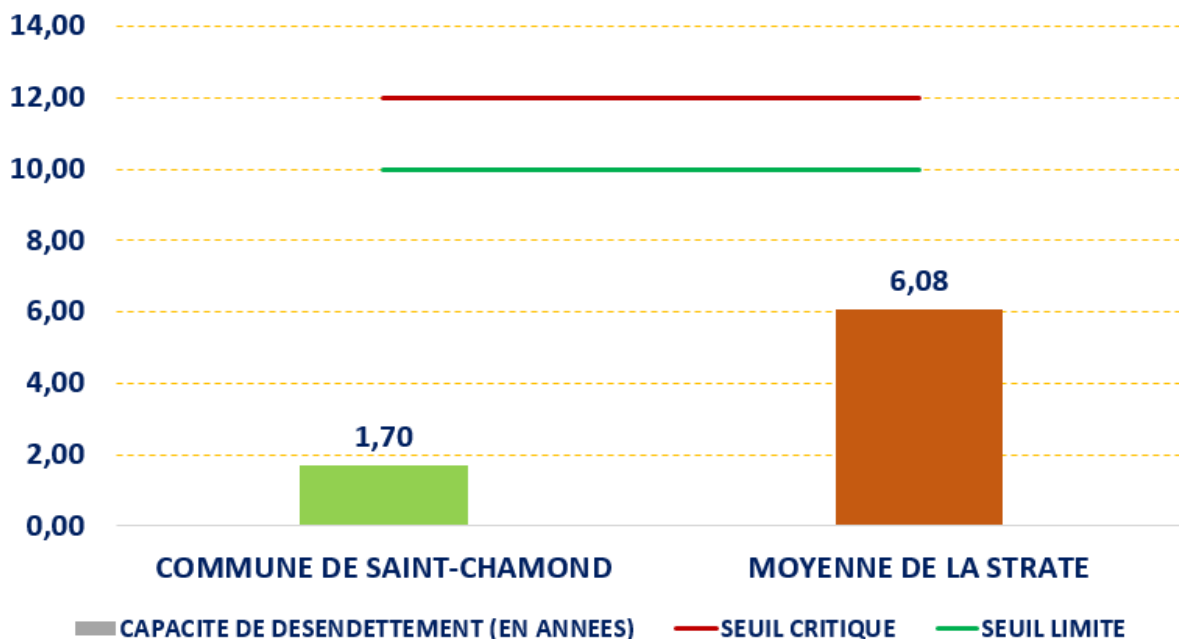
7,7% des communes de la strate présentent des classifications plus risquées

¹ Sources DGFIP / Finance Active, données actualisées 2016.

LES RATIOS QUALITATIFS DE LA DETTE COMMUNALE

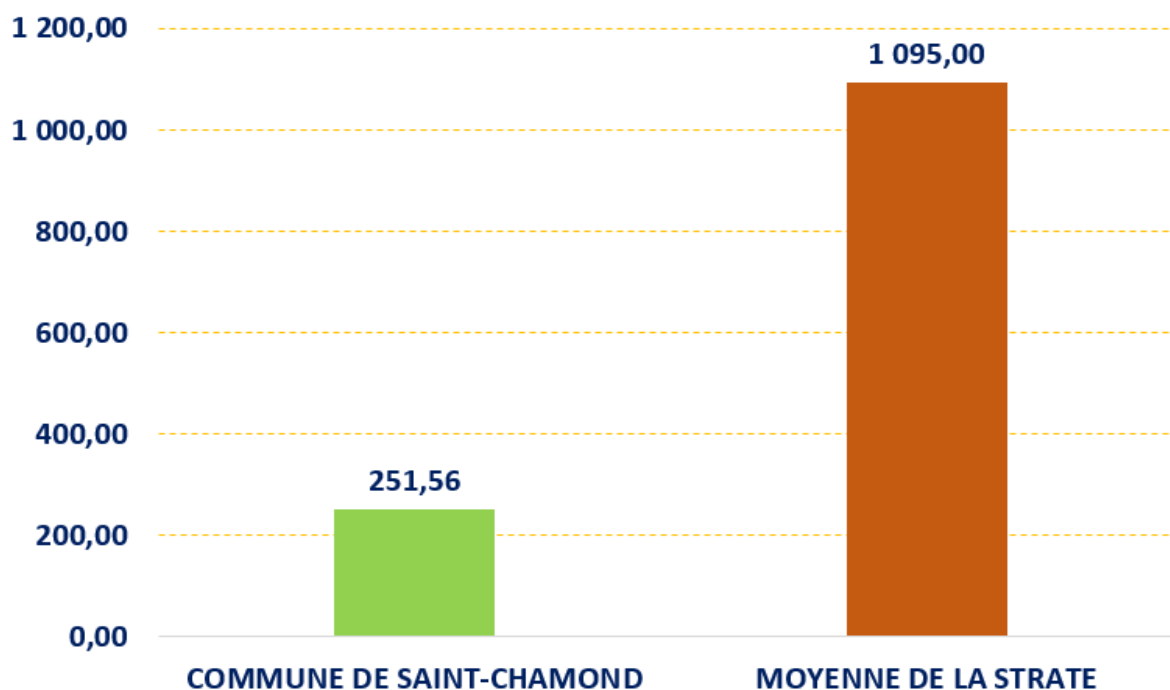
Capacité de désendettement (années)

Etalonnée en années, la capacité de désendettement mesure le temps qu'il serait nécessaire à la collectivité pour effacer totalement sa dette si elle mobilisait l'intégralité de son épargne brute dans ce but. Il est à noter que depuis l'année dernière, ce ratio fait aujourd'hui partie des indicateurs institutionnalisés de contrôle du risque financier effectué par la chambre régionale des comptes et la Préfecture dans le cadre de la loi de finances 2018. A cette occasion, les seuils limites et critiques ont été revus, passant respectivement de 11 ans à 10 ans et de 15 ans à 12 ans.



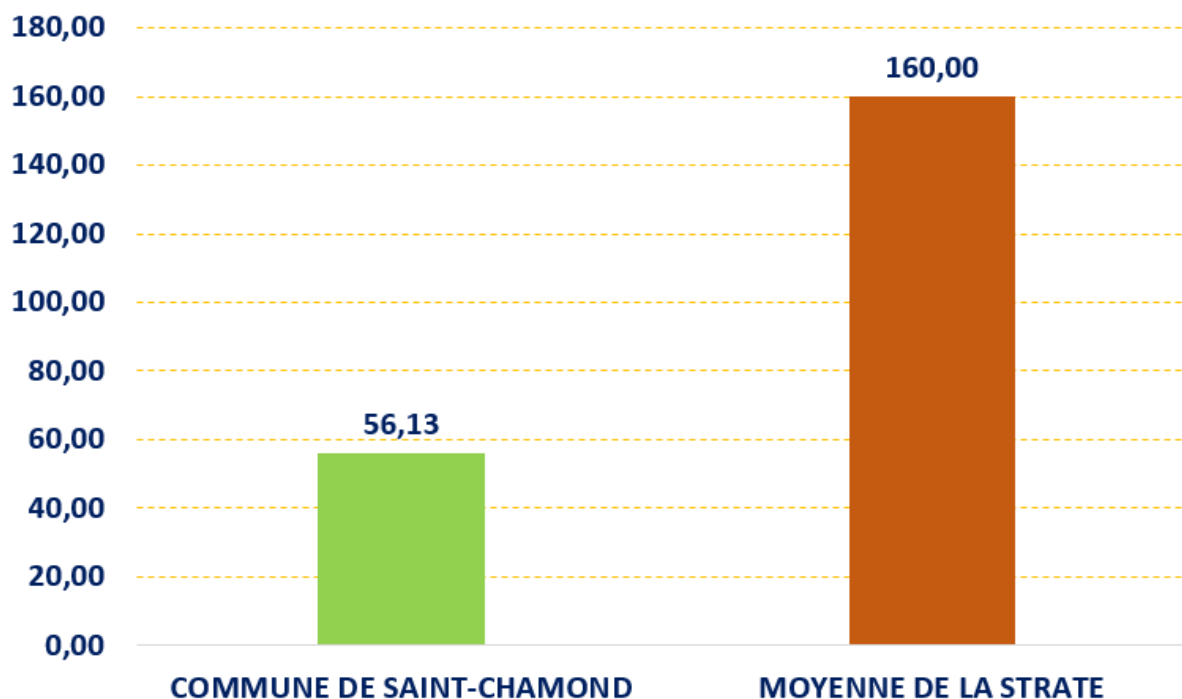
Encours de dette / habitant (€).

L'encours de dette par habitant met en avant la proportion du stock de dette que chaque habitant de la commune supporte.



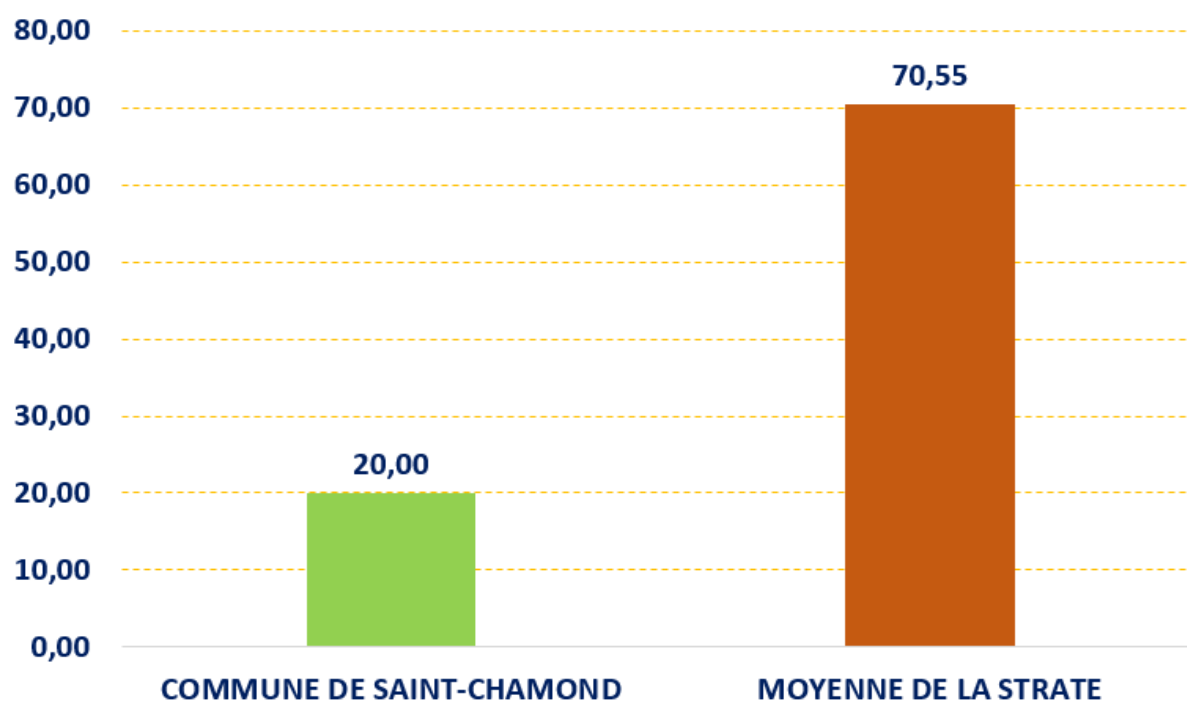
Annuité de la dette / habitant (€)

Ce ratio mesure le poids du remboursement annuel des capitaux d'emprunts majoré du remboursement des intérêts de la dette supporté par chaque habitant de la commune.



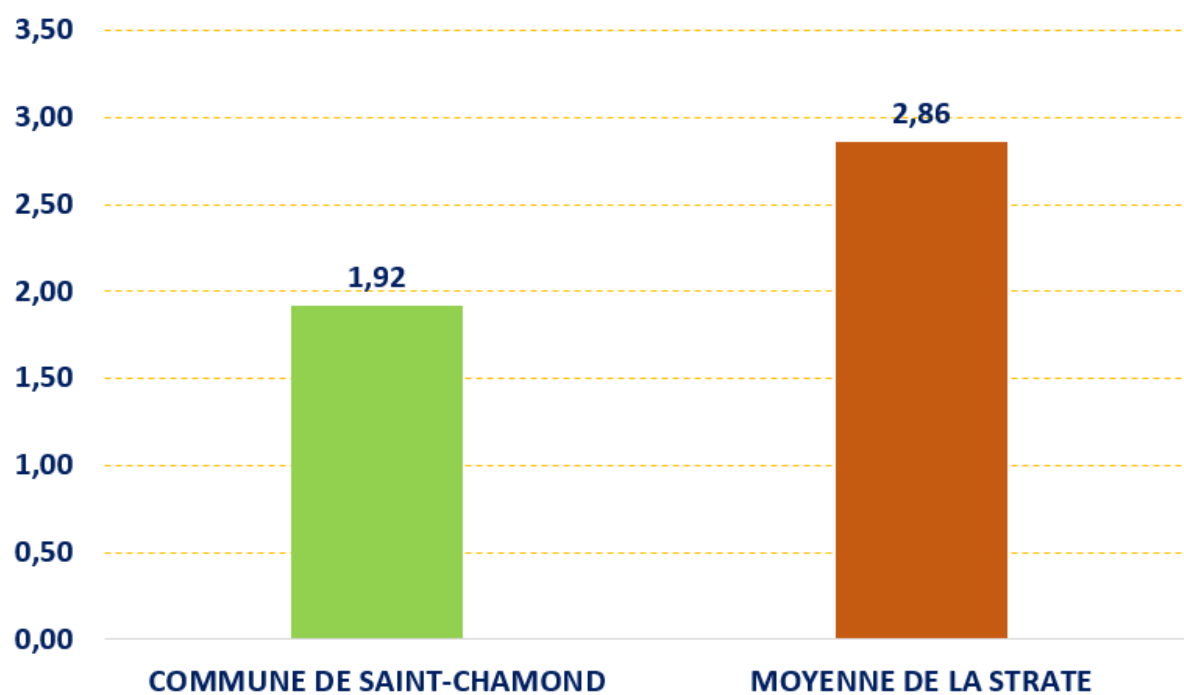
Encours de dette / recettes de fonctionnement (%)

Ce ratio peut être considéré comme équivalent au taux d'endettement pour une personne privée.



Taux moyen de la dette (%)

Ce ratio est la moyenne des taux d'intérêts de tous les contrats détenus par une collectivité (fixe, variable...).



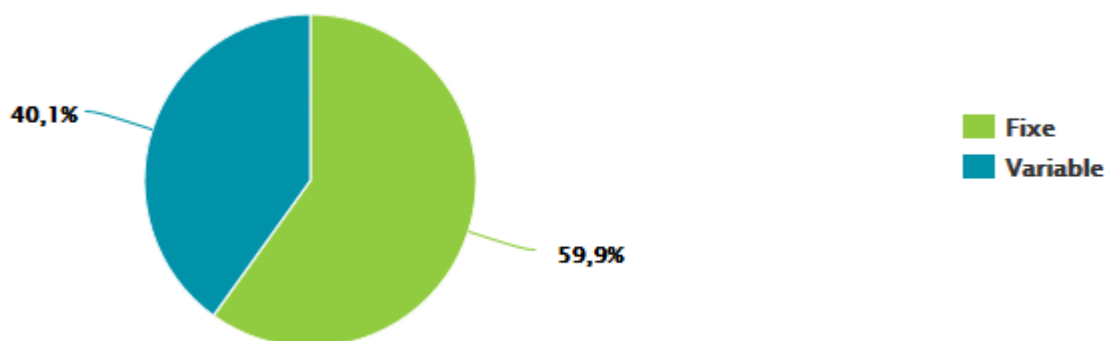
LA DETTE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2017

La photographie de la dette communale au 31/12/2017 présente les caractéristiques suivantes :

Capital restant dû	9 088 441€
Taux moyen	1,92%
Durée de vie résiduelle	5 ans et 9 mois
Nombre de lignes	15

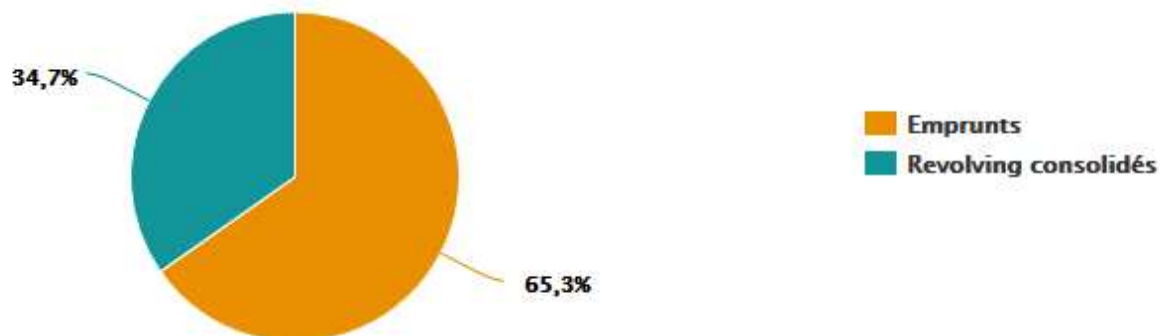
Les différents éléments composant la structure de la dette communale sont les suivants :

La dette communale se structure désormais autour de deux grands types de taux:



La dette communale présente un équilibre entre taux variable et taux fixe qui permet encore aujourd'hui de bénéficier de l'effet des taux d'intérêts courts (EURIBOR notamment) négatifs même si ceux-ci continuent leur progression vers des valeurs positives.

La dette communale se structure également autour de deux grands types d'emprunts :



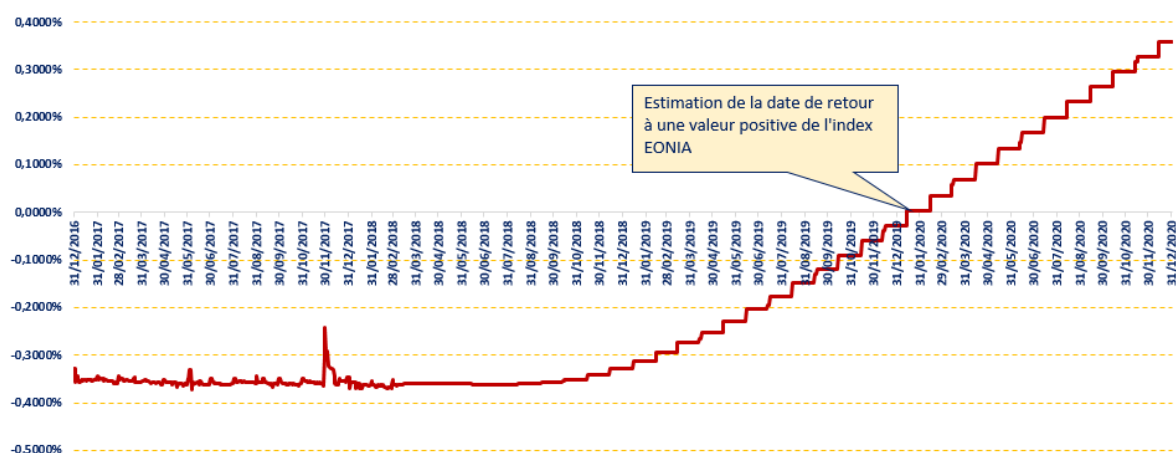
Si la dette communale présente 4 emprunts revolving, ceux-ci ont été consolidés sous la forme soit d'emprunts à taux fixe, soit d'emprunts à taux variable sur des index tels que « euribor » (relativement stables). Ils peuvent donc être assimilés à des emprunts classiques dont le risque GISSLER est coté 1A (sans risque).

Les emprunts à taux variables de la dette communale sont construits sur les index suivants :

Une part de la dette communale variable est construite sur l'index EONIA.

L'EONIA (European Overnight Index Average) désigne le taux moyen des opérations au jour le jour sur le marché interbancaire. L'échantillon des banques qui fournissent les données est de 35 établissements.

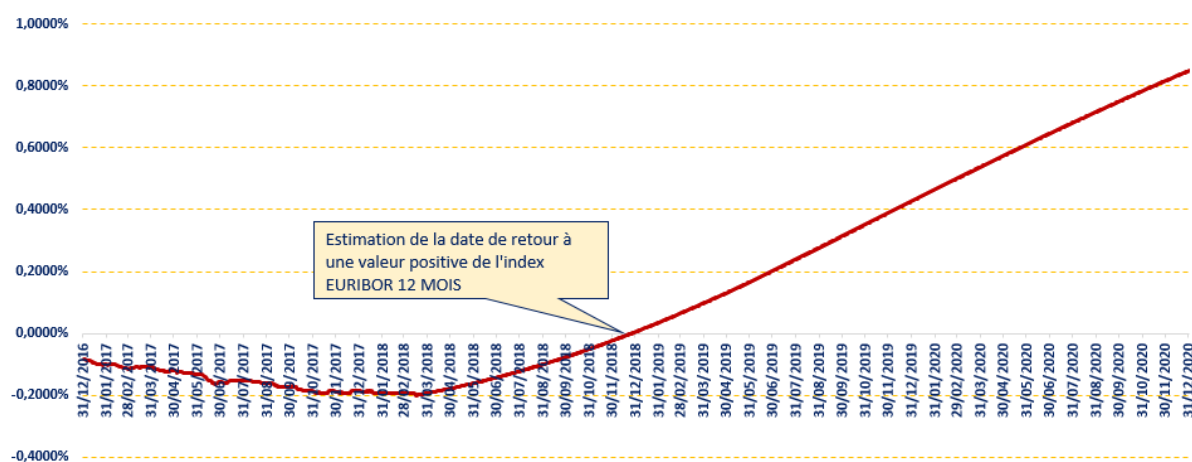
Pour information, le graphe ci-dessous donne l'évolution historique et future à fin 2020 de l'EONIA estimée à février 2018.



Une part de la dette communale variable est construite sur l'index EURIBOR 12 mois.

L'EURIBOR (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro. C'est la moyenne des taux à horizon 12 mois communiqués par un échantillon de 32 établissements de la zone Euro après élimination des 15% des banques les plus élevées et des 15% les plus basses.

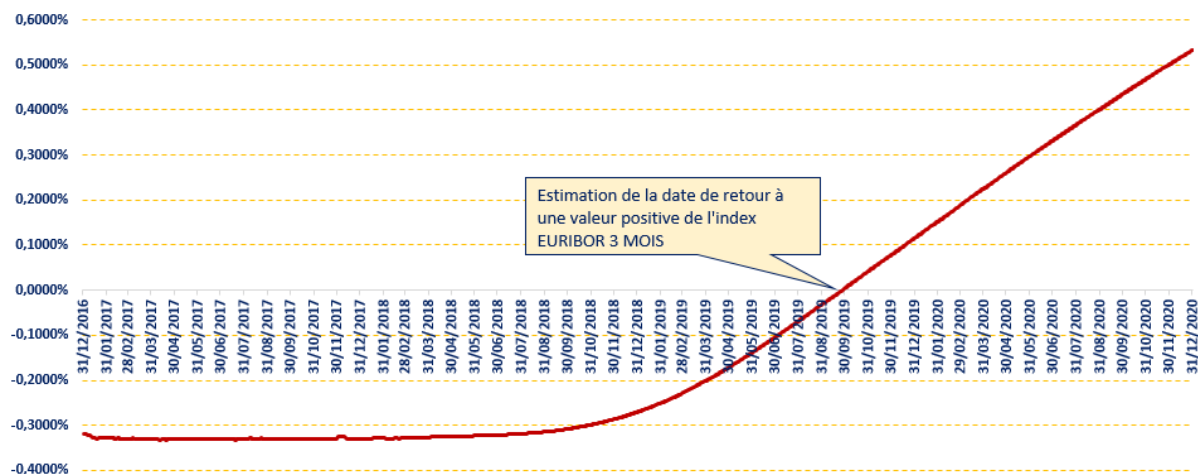
Pour information, le graphe ci-dessous donne l'évolution historique et future à fin 2020 de l'EURIBOR 12 mois estimée à février 2018.



Une part de la dette communale variable est construite sur l'index EURIBOR 3 mois.

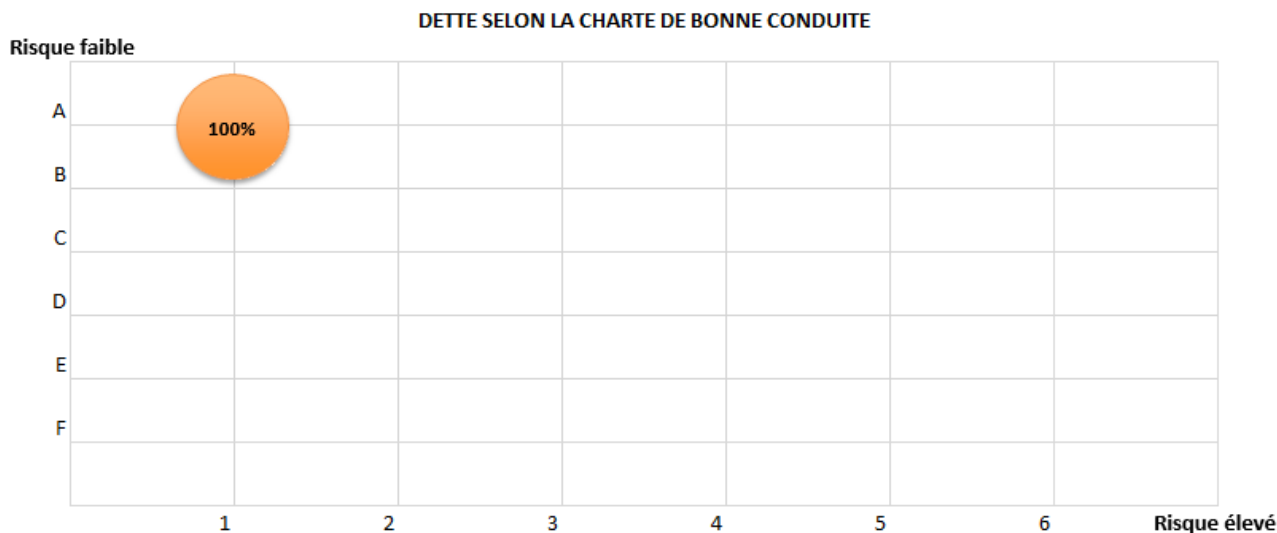
L'EURIBOR (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro. C'est la moyenne des taux à horizon 3 mois communiqués par un échantillon de 32 établissements de la zone Euro après élimination des 15% des banques les plus élevées et des 15% les plus basses.

Pour information, le graphe ci-dessous donne l'évolution historique et future à fin 2020 de l'EURIBOR 3 mois estimée à février 2018.



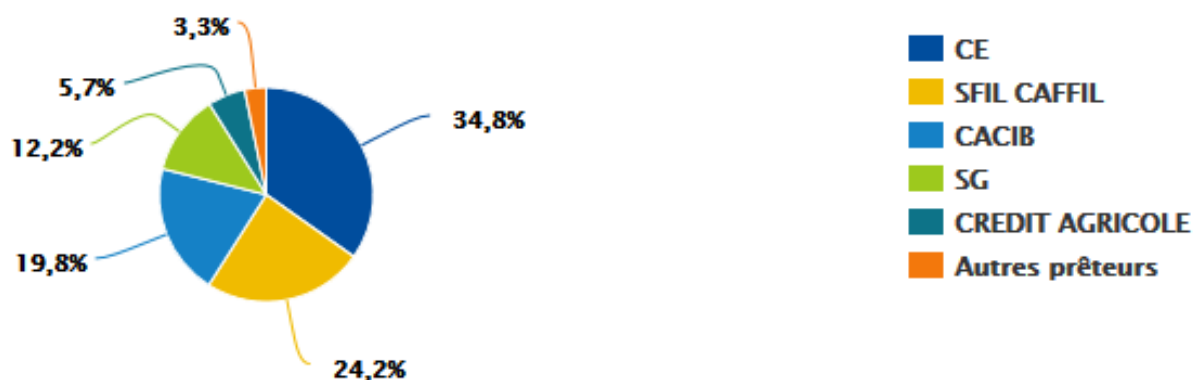
Au regard de la charte de bonne conduite dite « charte Gissler », cherchant à présenter la dette d'une collectivité selon son degré de risque, du moins risqué (1A) au plus risqué (6F), voici, ci-après, la cotation de la dette communale :

Taille de la bulle = % du capital restant dû.



La cotation GISSLER de la dette globale de la ville est 1A, c'est-à-dire la moins risquée qui soit.

La répartition de la dette communale par prêteur présente les caractéristiques suivantes :



La dette se répartit entre 4 grands prêteurs historiques des collectivités territoriales : Caisse d'épargne, Société générale, Crédit Agricole, SFIL CAFFIL (gestionnaire des flux des anciens contrats Dexia CFL et des contrats actuels de la banque postale).

Les autres prêteurs sont liés à des opérations particulières menées par la ville : Caisse régionale d'Assurance maladie (CRAM) ou Caisse d'Allocations Familiales (CAF) par exemple.

Le profil d'extinction de la dette communale

Beaucoup d'emprunts du stock de dette ont un profil d'amortissement du capital dit « linéaire » : à chaque échéance, le montant de capital remboursé est le même. Il est donc remboursé plus de capital à chaque échéance que sur un profil dit « progressif » par exemple, où celui-ci augmente peu à peu. Cela permet à la commune de se désendetter plus vite et donc de payer moins d'intérêts.

Remarques :

la durée de vie résiduelle du stock de dette de la commune est de 5 ans et 9 mois. Celle-ci est calculée en faisant la moyenne arithmétique des durées de vie restant à courir de chacun des emprunts de la ville de Saint-Chamond.

LES ACTIONS MENEES EN 2017

L'action principale effectuée en 2017 sur l'encours de la dette a été le désendettement. En effet, dans un contexte contraint d'évolution des ressources, l'objectif poursuivi est de maintenir les fondamentaux financiers aux meilleurs niveaux afin de pouvoir les activer si nécessaire pour poursuivre les programmes d'équipements sans grever l'équilibre financier et budgétaire de la commune.

LES ACTIONS ENVISAGEES POUR 2018

Concernant la dette

Toute chose égale par ailleurs, c'est-à-dire en l'absence de souscription de tout nouvel emprunt ou de tout remboursement par anticipation ou renégociation, la dette de la commune devrait présenter les caractéristiques suivantes au **31 décembre 2018** :

Capital restant dû	7 200 665€
Taux moyen	1,80%
Durée de vie résiduelle	5 ans et 1 mois
Nombre de lignes	15

Si la commune était amenée à emprunter elle pourrait toujours profiter de taux fixes attractifs. En effet, ces derniers sont construits par les banques à partir des taux variables dits « taux courts » (EURIBOR 12 mois le plus fréquemment). Or, à ce jour, les perspectives à un an de l'évolution de ces taux présentent des valeurs négatives (voir graphiques ci-dessus). Ainsi, même si les marges des banques restent encore élevées, la valorisation des index à partir desquels ces marges viennent s'ajouter peuvent laisser présager des taux fixes encore intéressants.

Concernant la trésorerie

Les différents programmes d'équipements communaux montant en charge, les taux d'exécution budgétaire en investissement progressent faisant ainsi varier le stock de trésorerie communal à la baisse. Afin de mieux piloter et maîtriser cet élément de gestion fondamental, la commune a souscrit pour l'année 2018 une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Capitaux empruntés	3 000 000€
Durée	12 mois
Index de référence	T4M (moyenne mensuelle de l'éonia)
Marge sur index	0,85%

CONCLUSION

L'année qui vient de s'achever a permis à la commune de Saint-Chamond de se désendetter encore de près de 1 830 000€, ramenant ainsi l'encours de dette à 9 088 441€ au 31/12/2017 ce qui, au regard des perspectives d'économies à venir demandées par l'Etat au bloc communal, est une excellente nouvelle pour les saint-chamonnais.

Depuis début 2014 où l'encours de dette était estimé à 17 900 000€, ce dernier a enregistré une baisse d'environ 9 000 000€, soit une économie en frais financiers de près de 350 000€.

Le ratio de capacité de désendettement aujourd'hui institutionnalisé par la loi de finances montre **une situation très favorable de la commune** par rapport à la moyenne observée des autres collectivités de la strate qui ouvre donc une solution de financement possible pour les programmes d'équipements actuels et futurs.

A la faveur de taux d'intérêts courts (EONIA, TAG, EURIBOR) négatifs, situation qui pourrait encore perdurer tout au long de l'année 2018, le taux moyen de la dette communale pourrait toujours se stabiliser à moins de 2%.